

Avis public

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 23-847-17 modifiant le plan d'urbanisme n° 09-847.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 15 août 2023, le conseil municipal de la Ville de Waterloo a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 23-847-17 modifiant le plan d'urbanisme n° 09-847 de la Ville de Waterloo ».

Description du secteur concerné :

- L'ensemble du territoire est concerné par l'une ou l'autre des modifications.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme, afin :

- D'inclure le lot 4 163 414 du cadastre du Québec au territoire de la Ville de Waterloo;
- D'ajouter des dispositions relatives à la protection des milieux humides et hydriques présents sur le territoire de la Ville, et ce, afin d'intégrer le règlement de contrôle intérimaire, numéro 2023-365 adopté par la MRC de la Haute-Yamaska.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 12 septembre 2023, à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Waterloo et sur le site Internet de la Ville : <https://www.ville.waterloo.qc.ca/>.

Ce projet **ne comprend pas** de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À Waterloo, ce 16 août 2023

Louis Verhoef, Directeur général et greffier